Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Après avoir été légalement convoqué, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni **le Jeudi 18 décembre 2025 à 18 heures** à la salle des fêtes de Heurteauville sous la présidence de Jacques CHARRON.

ETAIENT PRESENTS EN TANT QUE DELEGUES :

- **du Conseil Régional de Normandie**
  Mme LUTROT

- **du Conseil Départemental de la Seine-Maritime**
  M. TERRIER

- **du Conseil Départemental de l'Eure**
  Mme TAMARELLE-VERHAEGHE
  M. BONENFANT

- **de la Métropole Rouen Normandie**
  M. DELALANDRE

- **de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole**

- **de Caux Seine Agglo**
  M. PERALTA

- **de la Communauté de Communes Yvetot-Normandie**
  Mme HEUDRON

- **de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle**
  Mme DE ANDRES

- **de la Communauté de Communes Roumois Seine**
  Mme SIMON

- **de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville**

- **COMMUNES DE LA SEINE-MARITIME**
  MMES DESSAUX *(Rives-en-Seine)*, GODARD *(Saint-Paër)*, TARAVEL-CONDAT *(Rives-en-Seine)*,

  MM. ALLAIS *(Duclair)*, AUGEREAU *(Bois-Himont)*, BACHELET *(St Arnoult)*, CHARRON *(maire de Vatteville-la-Rue, Président du Parc)*, DESMOULINS *(Quevillon)*, GRAS *(Saint-Martin-de-Boscherville)*, COQUEREL *(Hénouville)*, GENET *(Norville)*, HAUCHARD *(maire de Saint-Gilles-de-Crétot)*, LAURENT *(Saint-Vigor-d'Ymonville)*, LENORMAND *(maire d'Heurteauville)*, LEVILLAIN *(Canteleu)*, VALLEE *(Saint-Clair-sur-les-Monts)*, VEZIER *(Le Mesnil-sous-Jumièges)*

- **COMMUNES DE L'EURE**
  MMES LOUVEL *(Pont-Audemer)*, DUPERRON-MIGNOT *(Hauville)*, DUTILLOY *(Pont-Audemer)*, JEAMMET *(Saint-Mards-de-Blacarville)*, GLEMOT *(Saint-Samson-de-la-Roque)*, MUTA *(Routot)*, PRESLES *(maire de Bourneville-sainte-Croix)*,

  MM., BRIENT *(Le Landin)*, CARMAN *(Bourg-Achard)*, EDELINE *(Sainte-Opportune-la-Mare)*, FAYEL *(Vieux-Port)*, MARGOT *(La Haye-de-Routot)*, MAUPIN *(Caumont)*, SADE *(Barneville-sur-Seine)*, SIMON *(Saint-Aubin-sur-Quillebeuf)*, TINTURE *(Berville-sur-Mer)*, VERHAEGHE *(La Haye-Aubrée)*

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint-Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Vatteville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guénouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Mme BEAUFILS *(Le Trait)* a donné pouvoir à Mme GODARD *(Saint-Paër)*
- MME BOURNISIEN *(Toutainville)* a donné pouvoir à Mme LOUVEL (*Toutainville*)
- Mme MANZANARES *(Conseillère départementale de la Seine-Maritime)* a donné pouvoir à M. TERRIER *(Le Trait)*
- Mme VALLET-CREVEL *(Duclair)* a donné pouvoir à M. ALLAIS (Duclair)
- Mme PORTAIL *(Jumièges) a donné pouvoir à M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges)*
- Mme GODEBOUT *(Saint-Nicolas-de-la-Haie)* a donné pouvoir à M. CHARRON (*Vatteville-la-Rue*)
- Mme DELMAS (*Yainville*) a donné pouvoir à Mme DESSAUX *(Rives-en-Seine)*
- Mme AIRAULT (St Pierre de Manneville) a donné pouvoir à M. DESMOULINS *(Quevillon)*

- M. CORITON *(Caux Seine Agglo)* a donné pouvoir à M. DELALANDRE *(Métropole Rouen Normandie)*
- M. BOUET *(maire de Corneville-sur-Risle)* a donné pouvoir à Mme DUTILLOY *(Pont-Audemer)*
- M. DELALANDRE *(Conseiller régional)* a donné pouvoir à Mme LUTROT (*Conseillère régionale*)
- M. GALLET *(Canteleu) a donné pouvoir à M. Gérard LEVILLAIN (Canteleu),*
- M. GAVARD-GONGALLUD *(Conseiller départemental de l'Eure)* a donné pouvoir à Mme TAMARELLE-VERHAEGHE *(Conseillère départementale de l'Eure)*
- M. MARIE *(Vice-président de la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle)* a donné pouvoir à Mme DE ANDRES *(Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle)*

ETAIENT EXCUSES :

- Mmes DARTIGUES *(Sahurs)*, DELAMOTTE *(Quillebeuf-sur-Seine)*, DENIAU *(Yvetot)*, DUONG *(Manneville-sur-Risle)*, EUDIER *(Vice-présidente de la Région Normandie)*, HOUSSAYE *(Vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays d'Honfleur-Beuzeville)*, JOUIN *(Foulbec)*, LALOI *(Conseillère régionale)*, LEGRAS *(Maulévrier-sainte-Gertrude)*, LEJEUNE *(Le Trait)*, LEMAUX *(Conteville)*, LEMOINE *(Saint-Vigor-d'Ymonville)*, LEROY *(Tocqueville)*, MAILLARD *(Tancarville)*, SOMMIER *(Le Perrey)*

- MM. BELLANGER *(Président du Conseil départemental de la Seine-Maritime)*, BASSOT *(Touffreville-la-Corbeline)*, BAUER *(Honguemare-Guénouville)*, BONFILS *(Saint-Arnoult)*, CALMESNIL *(maire de Marais-Vernier)*, CAVELIER *(Saint-Nicolas-de-la-Taille)*, CANTEREL *(Petiville)*, COURCHAY *(Yville-sur-Seine)*, de BELLOY *(maire de Saint-Maurice-d'Etelan)*, DELLERIE *(maire de Sandouville)*, DUCREUX *(La Cerlangue)*, DURAND *(Bardouville)*, DUVAL *(Port-Jérôme-sur-Seine)*, FERAY *(Allouville-Bellefosse)*, FERON *(maire d'Anquetierville)*, FOUQUET *(Berville-sur-Seine)*, GESBERT *(maire de Saint-Sulpice-de-Grimbouville)*, HAUCHARD *(Yvetot)*, HOUBRON *(Conseiller régional)*, LANGLOIS (*Métropole Rouen Normandie*), LEBRETON *(Etreville)*, LECOMTE *(Bouquelon)*, LEGRAND *(maire de Louvetot)*, LETHUILLIER (*Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole*), MARIE *(Trouville-la-Haule)*, MAUPOINT *(maire d'Aizier)*, MENG *(maire de La Bouille)*, MIGRAINE *(Arelaune-en-Seine)*, MULLER *(Mauny)*, PECOT *(Communauté de communes Roumois Seine)*, POTHIER *(Notre Dame de Bliquetuit)*, SERY *(Saint-Aubin-de-Crétot)*, TOURMENTE *(Auzebosc)*, VASSE *(Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole)*, VIGE *(Anneville-Ambourville)*

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION

Mme LEBORGNE *(Yvetot Normandie)*

Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
Une autre vie s'invente ici

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com

DÉLIBÉRATION COMITÉ SYNDICAL

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Hautot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Corlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Valtetville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Corneville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guenouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Tocqueville
Tourainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Date de convocation	11/12/2025
Nombre en exercice	106
Nombre de voix maximum	196
Nombre de présents	43
Nombre de pouvoirs	14
Total présents et pouvoirs	57
Représentant nombre de voix	40
Nombre de voix pour	118
Nombre de voix contre	0
Nombre de voix « abstentions »	0
Nombre de voix des représentants ne participant pas au vote	0
Date d'affichage	

N° 2025-12-112/RESS

GOUVERNANCE	**POLE RESSOURCES**
Analytique	

Fixation de la nouvelle strate d'assimilation du Syndicat Mixte du Parc Naturel régional des Boucles de la Seine Normande et création d'emplois fonctionnels

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-487 du 2 juin 2000 portant modification de diverses dispositions relatives à certains emplois de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°2013-1195 du 19 décembre 2013 portant renouvellement pour une durée de douze ans, du classement du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande,

Vu l'organigramme de la structure validé par le Comité Syndical du 18 décembre 2019,

Vu le courrier de la Préfecture de la Seine Maritime du 30 octobre 2025,

Entendu l'exposé de Monsieur Le Président,

Afin d'assurer la bonne gestion des services, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande doit être assimilé à une collectivité locale démographique correspondant à la réalité de ses missions, des volumes budgétaires et de la qualification des agents à encadrer.

- Le parc compte 50 agents dont 63% de cadres de catégorie A :

L'expertise nécessaire à la réalisation de ses différentes missions nécessite un encadrement maitrisant les différents champs investigués et les relations partenariales qui en découlent.

Le Pôle Eau et Biodiversité est composé de 14 agents, ingénieurs de formation spécialistes des milieux humides et aquatiques est composé de chargés de mission confirmés : botaniste, entomologiste, hydrologue, ornithologue, spécialiste de la TVB, gestionnaires de sites protégés (Natura 2000, Ramsar, ….) dont un conservateur de Réserve Nationale (Marais Vernier) ;

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Haulot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Mauny
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d'Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint Wandrille Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Valtetville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Corneville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guenouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Toqueville
Toutainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Le Pôle Transition économique porte un programme Leader pour le syndicat mixte, élargi au-delà de ses frontières. Il intervient sur le champ du tourisme de nature, des filières alimentaires, agricoles et de la forêt avec une dimension internationale (projets de coopération)

Le Pôle Aménagement du territoire intervient sur la planification territoriale avec une urbaniste, un expert foncier, une paysagiste, une chargée de mission énergies renouvelables, une animation SIG et un évaluateur des politiques publiques ;

Le Pôle Education et culture assure la gestion et le développement d'un musée Ethnothèque labellisé Musée de France qui oblige à un suivi technique exigeant qui requiert le recrutement d'agents experts dans leur domaine de compétence : un régisseur, une assistante de conservation et deux attachées de conservation. Les actions d'Education à l'environnement sont portées par 2 chargés de mission et d'un ingénieur principal.

- Le territoire d'intervention du Parc est vaste :

110 000 habitants sur plus de 90 0000 ha repartis entre les pôles urbains du Havre et de Rouen englobant 75 communes et 7 EPCI à fiscalité propre dont la métropole de Rouen et la CU du Havre.

- Des partenaires techniques et financiers variés, à toutes les échelles de gouvernance :

De l'échelle communale, intercommunale, départementale, régionale, nationale (DREAL, Agence de l'eau, FNADT, ...) européenne (gestion de fonds Feader et Feder) et internationale (projets de coopération...) ;

La gouvernance du parc, exclusivement constituée de collectivités territoriales, compte 106 délégués siégeant au Comité syndical dont 19 élus représentés au bureau syndical du Parc où tous les signataires de la Charte du Parc sont représentés (Région, départements, intercommunalités et communes).

- Une Fédération Nationale des Parcs Naturels Régionaux attentive sur le sujet :

La question de la spécificité des Parcs Naturels Régionaux constitués en Syndicats Mixtes vis-à-vis de la stricte question de strate démographique fait l'objet de discussions entre la Fédération Nationale et les Ministères concernés afin d'avancer sur la création d'un statut spécifique pour l'ensemble des parcs. Cette réflexion n'est pas encore arrivée à son terme.

Dans l'attente, le décret n°2000-487 du 2 juin 2000, dans son article 1f prévoit que *« Les syndicats intercommunaux et les syndicats mixtes exclusivement composés de collectivités territoriales et de groupements de ces collectivités dont les compétences, l'importance du budget, le nombre et la qualification des agents à encadrer le permettent, sont assimilés à des communes de plus de 20 000 habitants. »*

Ainsi, en application de ce décret, la majorité des parcs régionaux français est déjà assimilé à la strate démographique 20 000 à 40 000 habitants du fait de cette expertise reconnue, de leurs mécanismes de financement spécifiques et du niveau de l'encadrement nécessaire induit.

En vertu du décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 et le décret n°200-487 du 2 juin 2000 (article 1f), l'assimilation des établissements publics locaux tels que les syndicats mixtes, notamment pour la création de certains grades, est effectuée au regard de leurs compétences, de l'importance de leur budget et du nombre et de la qualification des agents à encadrer.

Dans ce cadre, il convient de réviser le classement démographique du Syndicat Mixte, assimilé aujourd'hui à une commune de 80 000 à 150 000 habitants. En effet, son placement dans la strate démographique des communes de 20 000 à 40 000 habitants s'avère désormais pleinement justifié tant il correspond à la réalité des missions, activités, budget, qualifications de ses agents et caractéristiques propres.

Il est proposé le classement du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande dans la strate démographique de 20 000 à 40 000 habitants à compter du 1er janvier 2026.

Que deux emplois de ce type existent à ce jour au tableau des effectifs : celui de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint.

Seine-Maritime
Allouville-Bellefosse
Anneville-Ambourville
Anquetierville
Auzebosc
Bardouville
Berville-sur-Seine
Bois-Himont
Canteleu
Caudebec-en-Caux
Duclair
Haulot-sur-Seine
Hénouville
Heurteauville
Jumièges
La Bouille
La Cerlangue
La Mailleraye-sur-Seine
Le Mesnil-sous-Jumièges
Le Trait
Louvetot
Maulévrier-sainte-Gertrude
Maury
Norville
Notre Dame de Bliquetuit
Petiville
Quevillon
Sahurs
Saint-Arnoult
Saint-Aubin-de-Crétot
Saint-Clair-sur-les-Monts
Saint-Gilles-de-Crétot
Saint-Martin-de-Boscherville
Saint-Maurice-d Etelan
Saint-Nicolas-de-Bliquetuit
Saint-Nicolas-de-la-Haie
Saint-Nicolas-de-la-Taille
Saint-Paër
Saint-Pierre-de-Manneville
Saint-Vigor-d'Ymonville
Saint Wandrille-Rançon
Tancarville
Touffreville-la-Câble
Touffreville-la-Corbeline
Triquerville
Valtetville-la-Rue
Villequier
Yainville
Yvetot
Yville-sur-Seine

Eure
Aizier
Barneville-sur-Seine
Berville-sur-Mer
Bouquelon
Bourneville
Caumont
Conteville
Corneville-sur-Risle
Etreville
Foulbec
Fourmetot
Hauville
Honguemare-Guenouville
La Haye-Aubrée
La Haye-de-Routot
Le Landin
Marais-Vernier
Pont-Audemer
Quillebeuf-sur-Seine
Routot
Saint-Aubin-sur-Quillebeuf
Saint-Mards-de-Blacarville
Saint-Pierre-du-Val
Saint-Ouen-des-Champs
Saint-Samson-de-la-Roque
Saint-Sulpice-de-Grimbouville
Saint-Thurien
Sainte-Croix-sur-Aizier
Sainte-Opportune-la-Mare
Toqueville
Tourainville
Trouville-la-Haule
Vieux-Port

Commune associée
Sandouville

Qu'il est ainsi proposé de supprimer leurs références à la strate actuelle et de créer les mêmes emplois fonctionnels en accord avec la nouvelle strate d'assimilation dans les conditions suivantes :

- d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et d'un Directeur Général Adjoint assimilé à une commune de 20 000 à 40 000 habitants, à temps complet.

Que ces emplois pourront être pourvus réglementairement par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative ou technique par voie de détachement,

Qu'enfin, l'agent détaché sur l'emploi de Directeur Général des Services ou de Directeur Général Adjoint des services percevra la rémunération prévue par le statut de la fonction publique territoriale et la grille indiciaire de l'emploi fonctionnel créé, ainsi qu'une NBI (pour les fonctionnaires), qu'il bénéficiera du régime indemnitaire en vigueur dans l'établissement.

Que l'emploi de direction (DGS) est assorti d'une indemnité de responsabilité calculée sur le traitement indiciaire soumis à retenue pour pension dans la limite maximale de 15% de ce traitement.

Que la création de ces deux postes sera ajoutée au tableau des effectifs au 1er octobre 2025 et que la suppression des deux emplois fonctionnels actuellement au tableau des effectifs relatifs à la strate démographique antérieur soit effective au 1er janvier 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE :

Article 1 :
Approuve la fixation de la strate d'assimilation du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande à une commune de 20 000 à 40 000 habitants.

Article 2 :
Approuve la création d'un emploi de Directeur Général des Services du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande à une commune de 20 0000 à 40 000 habitants, à temps complet.

Article 3 :
Approuve la création d'un emploi de Directeur Général Adjoint des Services du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande à une commune de 20 000 à 40 000 habitants à temps complet.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Approuvée par le Comité syndical du Syndicat Mixte du PnrBSN, le 18 décembre 2025

Jacques CHARRON
Président

CHAPITRE BUDGETAIRE	DEPENSES C/	RECETTES C/

Parc naturel Régional des Boucles de la Seine Normande
MAISON DU PARC : BP13 - 76940 Notre-Dame-de-Bliquetuit
Téléphone : 02 35 37 23 16 - Télécopie : 02 35 37 39 70
E-mail : contact@pnr-seine-normande.com / www.pnr-seine-normande.com